

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 08 / 2023

OBJET :

DESIGNATION DU
CORRESPONDANT INCENDIE
ET SECOURS

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

03 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf Mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames LEJEUNE, BENOIST, DE BEIR et CHEUL et Messieurs TANTY, VERNIOL, BOUAZIZ et DROIT,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : D. CHOLLEY (pouvoir à D. LEJEUNE), T. GARNIER (pouvoir à Alain BOUTIN) et C. PICHOT

Monsieur G. BOUAZIZ a été élu secrétaire.

Vu la loi N°2021-1520 du 25 Novembre 2021, dite loi MATRAS, visant à consolider le modèle français de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers volontaires et sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'article 13 de la loi N°2021-1520 du 25 Novembre 2021, dite loi MATRAS, prévoyant la désignation d'un correspondant « Incendie et Secours » dans les conseils municipaux ne disposant pas d'adjoint ou conseiller municipal délégué aux questions de sécurité civile ;

Vu le décret N°2022-1091 du 29 Juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de correspondant Incendie et Secours ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29

Considérant l'obligation et la nécessité de désigner un correspondant « Incendie et Secours » au sein du conseil municipal de Chartainvilliers

Considérant que le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Qu'il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DESIGNE Monsieur David CHOLLEY, conseiller municipal, en tant que correspondant « Incendie et Secours »

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Le
Et de sa publication

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230309-08-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

